

Maîtrise des parasites pendant le stockage et la transformation

Introduction

Les produits Bourgeon sont cultivés sans intrants chimiques de synthèse. Ils ne doivent pas non plus entrer en contact avec des produits de ce genre ou être contaminés par des résidus de pesticides pendant le stockage et la transformation.

Cette fiche technique décrit les techniques et les exigences pour les entreprises de stockage et de transformation et a pour objectif de les aider dans la mise en œuvre des directives du Cahier des charges de Bio Suisse.



Champ d'application

La lutte contre les parasites concerne tout l'entrepôt et/ou entreprise de transformation et pas seulement la partie où des produits Bourgeon sont stockés et/ou fabriqués. Le chapitre du Cahier des charges de Bio Suisse sur la régulation des parasites réglemente:

- › la prévention et la surveillance (monitoring),
- › la lutte aiguë en cas d'attaque pendant le stockage et la transformation de produits Bourgeon,
- › les produits qui sont autorisés pour la lutte et la prévention,
- › Les mesures qui doivent être prises pour exclure toute contamination de produits Bourgeon par des produits de traitement contre les parasites,
- › les responsabilités.

Pour les détails, voir le «Cahier des charges pour la production, la transformation et le commerce des produits bourgeon», Partie III, chapitre 1.12.

Priorité absolue à la prévention

Effectuer des analyses détaillées des risques et des points faibles et surveiller régulièrement les points faibles permet de diminuer fortement les mesures de lutte, voire même de les supprimer. Si une attaque survient quand même, il est permis de lutter avec les produits mentionnés par l'annexe 3 du chapitre 1.12 de la Partie III du Cahier des charges de Bio Suisse pour autant que toutes les mesures de précaution requises soient prises.



Les rats s'adaptent très facilement et sont communément considérés comme des parasites des denrées alimentaires.